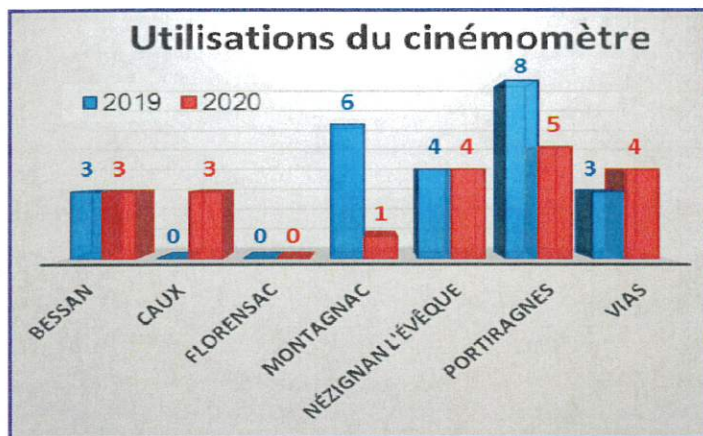


## LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - Le cinémomètre et le sonomètre



En 2010, le Sivom a acquis un cinémomètre et un sonomètre pour le compte de 5 communes. En 2020, la mutualisation de ce matériel regroupe les communes suivantes : Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Évêque, Vias, Portiragnes et Pézenas (*juste pour le sonomètre*).

En janvier, le cinémomètre a été confié à la Société MERCURA pour effectuer l'étalonnage annuel afin que le matériel reste conforme à la réglementation en vigueur. Le montant de la prestation s'est élevé à 640,80 €. Le coût a été répercuté aux communes comme décrit, ci-dessous :



COMMUNES	Populations INSEE 01/01/2020	Pourcentages de répartition	Participations à régler pour 2020
BESSAN	5 141	18,32341	117,42 €
FLORENSAC	5 099	18,17372	116,46 €
MONTAGNAC	4 383	15,62177	100,10 €
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1 849	6,59016	42,23 €
CAUX	2 605	9,28467	59,50 €
VIAS	5 786	20,62230	132,15 €
PORTIRAGNES	3 194	11,38397	72,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 057</b>	<b>100,00 %</b>	<b>640,80 €</b>